



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

F
N



07072452

TRIBUNAL DE COMMERCE

10-05-2007

Grefte
NIVELLES

Dénomination

(en entier) : **OPTIMMO**

Forme juridique : SA

Siège : Avenue Hoover, 20 à 1332 Genval

N° d'entreprise : 0437.226.906

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant permanent

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 10 mai 2006

"Lors des assemblées générales des sociétés VALIMMO SA, BALIMMO SA et HALIMMO SA, du 10 mai 2006, la société OPTIMMO a été nommée administrateur de chacune de ces sociétés, pour une durée de 6 ans.

En application de l'article 61 du Code des Sociétés, Monsieur John C. MARTIN est désigné à l'unanimité comme représentant permanent de la SA OPTIMMO, en vue de la représenter dans le cadre du mandat d'administrateur des sociétés VALIMMO SA, BALIMMO SA et HALIMMO SA, et ce pendant toute la durée des mandats."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature